fin 1984 Fin 1984

Le public pourra interpeller le conseil communal à Grez-Doiceau

Le conseil communal de Grez-Doiceau s'est réuni lundi, au complet, sous la présidence de M. Nevers, bourgmestre. En ouvrant la séance, celui-ci a remis l'insigne de bronze de lauréat du travail à MM. Daniel Louis et Jean-Claude Renard.

Leader de l'opposition, M. Vanbéver, conseiller, intervient immédiatement et signale qu'une cabine électrique a été placée, suite à une intervention du bourgmestre auprès de Seditel, sur un terrain communal alors qu'elle alimente un privé.... Pour M. Nevers, c'est du « cinéma », le placement est destiné au futur hall des sports et est basé sur une série de décisions de principe votées par le conseil.

Le projet de modifications budgétaires sera l'occasion de différentes passes d'armes entre collège et opposition. La plus longue sera celle relative au fameux libel de Héze, donation encore octroyée voici quelques années aux habitants du hameau. Favorable à cet octroi (70.000 F) cassé par l'autorité de tutelle, M. Roberti de Winghe, échevin, a dressé l'historique de cette affaire pour laquelle nous avons déjà consacré plusieurs articles et qui, nous a-t-on dit est sujet de leçon à la faculté de droit de Louvain-la-Neuve. M. Vanbéver a déclaré s'en tenir à la décision antérieure des autorités supérieures. Finalement, la modification budgétaire relative à cet octroi a été rejetée par 9 oui contre 9 (le groupe Vanbéver), l'échevin Dechamps s'abstenant. Il est à noter qu'à la sortie de la réunion, les propos de ses collègues du collège échevinal n'étaient pas tendres à son égard car en séance du collège, c'est unanimement qu'il avait été décidé de faire figurer l'octroi du libel parmi les modifications budgétaires envisagées.

Le public aura la parole

Suite à une proposition de M. Dechamps, le public pourra désormais interpeller le conseil communal avant les réunions de celui-ci. Un essai va être tenté en se basant sur le règlement en vigueur à Chaumont-Gistoux : trois interpellations de cinq minutes, présentant un caractère d'intérêt général... Période d'essai :un an.

Une information a été donnée quant à la coopération des polices de Beauvechain et Grez-Doiceau. Ensuite, ont été ratifiés divers arrêtés du bourgmestre en matière de circulation routière.

Les tarifs des cimetières (inhumations, exhumations, columbarium, dispersion des cendres) ont été adaptés. Notons par exemple que le prix des exhumations intérieur et la modification budgétaire du C.P.A.S. ont été approuvés sans problème.

La même « Histoire d'eau » pour tous les Gréziens

Il existait encore dans la commune différents tarifs pour l'eau potable. Désormais, tous les habitants paieront le même prix, celui-ci s'alignant sur le tarif de la Société nationale des distributions d'eau : 1.000 F pour les 30 premiers mètres cubes, ensuite 27 F par mètre cube supplémentaire.

M. Vanbéver s'étant inquiété des petits consommateurs qui n'utilisent qu'une dizaine de mètres cubes, une statistique sera dressée pour en connaître le nombre et déterminer si une mesure ne peut pas être prise en leur faveur.

Cultes protestants et catholique

Le budget 1985 de l'église protestante de Wavre a besoin d'un subside de 62.000 F de la commune de Grez-Doiceau pour être en équilibre. Un avis positif a été rendu sur la question.

Le point suivant a été retiré de l'ordre du jour. Présenté par M. l'échevin van Overbeke, il concernait la réfection du chauffage et de l'électricité de l'église Notre-Dame de Bossut, travaux nécessités notamment par le besoin de sauvegarder l'orgue classé. Mais, une lettre manquait au dossier... Celle-ci demeurant introuvable, il faudra attendre un complément d'information... M. Tollet ayant été traité d'imbécile, M. Vanbéver exige que cela soit acté au procès-verbal.

Lecture a ensuite été donnée de la décision du centre public d'aide sociale de confier au CREAT la réalisation d'une étude destinée à établir l'affectation future du home de Coullemont, à Archennes.

Un règlement de police a été adopté pour les chiens errant ou aboyant intempestivement.

Recours sera fait à de la main-d'œuvre hors cadre (pour autant que les désignations soient effectuées par le conseil) pour bénéficier de 70 % de subsidiation sur salaires. Sont prévus : 8 manœuvres, 3 manœuvrs spécialisés, un commis et un rédacteur.

Trois douzièmes provisoires ont été votés pour l'exercice 1985.

Le marché du vendredi autour de l'église Saint-Georges

Désormais, le marché du vendredi s'installera tout autour de l'église Saint-Georges, à Grez, et non plus sur la place Dubois. Satisfaction est ainsi donnée à certains commerçants. Une condition : le marché devra rester bien visible.

La proposition de M. Dechamps sur le remboursement de la quote-part du précompte immobilier ristourné par l'Etat à la commune a été adoptée. Elle concernerait une dizaine d'immeubles pour l'instant.

Autre proposition de M. Dechamps qui a été appuyée massivement : le projet de jumelage de Grez-Doiceau avec une commune flamande. M. Boucher, conseiller, a abondé en ce sens en rappelant que depuis longtemps, c'était un des projets du syndicat d'initiative local. Mme de Kerchove d'Exaerde-della Faille de Leverghem, conseiller, a demandé que cela n'entraîne pas de dépenses somptuaires.

Le projet d'aménagement de l'ancien café « Cecil » jouxtant la maison communale a été retiré de l'ordre du jour pour étude complémentaire. L'effondrement d'une école à Courtrai incite à la prudence.

A huis clos, M. Bastaits a été désigné comme secrétaire communal temporaire.

A.G.-L.